

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

Version 5.0

Date d'impression 14.11.2018

Date de révision 12.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL
Nom de la substance : acide sulfurique
No.-Index : 016-020-00-8
No.-CAS : 7664-93-9
No.-CE : 231-639-5
No. enr. REACH EU : 01-2119458838-20-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH 4002 Basel
Téléphone : +41 (0)58 344 80 00
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Corrosion cutanée	Catégorie 1A	---	H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide sulfurique

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
acide sulfurique			
No.-Index : 016-020-00-8	>= 85 - < 98	Skin Corr.1A	H314
No.-CAS : 7664-93-9			
No.-CE : 231-639-5			
No. enr. : 01-2119458838-20-xxxx			
REACH EU			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Eponger l'acide concentré d'abord avec une pâte à papier ou une matière textile sèche car l'acide réagit violemment avec l'eau en dégageant une forte chaleur. Laver abondamment à l'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

guérissent lentement et difficilement.

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.
- Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des gaz toxiques, Produits de décomposition dangereux, Oxydes de soufre, Réagit exothermiquement avec l'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau. Le produit peut être éliminé comme eaux usées après neutralisation, conformément aux réglementations locales. Méthodes de nettoyage - déversement mineur: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

pulvérisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Conserver dans le conteneur d'origine.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.
Classe de feu	: oxydants faibles
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Le produit est hygroscopique.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart des matières combustibles.
Classe de stockage (Allemagne)	: 8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acide sulfurique	No.-CAS 7664-93-9
-------------------	-------------------------	--------------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)
--

DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 0,1 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)	
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 0,05 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)
--

Eau douce	: 0,0025 mg/l
Eau de mer	: 0,00025 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 0,002 mg/kg

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

Sédiment marin	:	0,002 mg/kg
STP	:	8,8 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):, Brouillard
0,05 mg/m³
Indicatif

Switzerland. SUVA, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):, Poussière inhalable.
0,1 mg/m³

Switzerland. SUVA, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL), Poussière inhalable.
0,1 mg/m³

Switzerland. SUVA, Poussière inhalable.
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné:E-P2

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 2 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux acides.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide

Couleur : incolore
ou
légère
de couleur /coloré(e)

Odeur : inodore

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : < 1 (20 °C)

Température de solidification : env. -10 °C

Point/intervalle d'ébullition : env. 310 °C (1013 hPa)

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : n'est pas auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

Pression de vapeur	: < 0,0001 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
 Densité	: 1,77 - 1,84 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: env. 338 °C
Viscosité, dynamique	: env. 26,9 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Oxydants.

9.2. Autres informations

Corrosion pour les métaux	: donnée non disponible
---------------------------	-------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils	: Pas d'information disponible.
----------	---------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Conseils	: Stable dans des conditions normales.
----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réagit exothermiquement avec l'eau.
-----------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Réagit avec les substances suivantes: Bases. Eau
Décomposition thermique	: env. 338 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	: Matières organiques, Bases. Agents réducteurs, Métaux.
-------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre, Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Oral(e)

Cause les brûlures sérieuses avec les douleurs graves, vomissant, douleurs dans l'estomac, probablement caler et endommager les reins. La brûlure peut se produire même si seulement un peu ont été avalés.

Inhalation

donnée non disponible

Dermale

donnée non disponible

Irritation

Peau

Résultat : Très corrosif (Lapin)

Yeux

Résultat : Très corrosif (Lapin) Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : donnée non disponible
 Mutagénicité : donnée non disponible
 Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
 Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Composant: **acide sulfurique** **No.-CAS 7664-93-9**

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 oral : 2140 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

|| Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

|| Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Poisson**

CL50 : 42 mg/l (Gambusia affinis; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 29 mg/l (Daphnia magna; 24 h)

CE50 : 70 - 80 mg/l (Crangon crangon (crevette); 48 h)

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL**Bactérie**

CE50 : 58 mg/l (boues activées; 120 h)

12.2. Persistance et dégradabilité**Données pour le produit****Persistance et dégradabilité****Persistance**

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: acide sulfurique No.-CAS 7664-93-9

Bioaccumulation

Résultat : étude scientifiquement injustifiée

12.4. Mobilité dans le sol

Composant: acide sulfurique No.-CAS 7664-93-9

Mobilité

: étude scientifiquement injustifiée

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant: acide sulfurique No.-CAS 7664-93-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes**Données pour le produit****Information écologique supplémentaire**

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

Résultat : Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH.
Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration.
Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

1830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE SULFURIQUE
RID : ACIDE SULFURIQUE
IMDG : SULPHURIC ACID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C1; 80; (E)

RID-Classe : 8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C1; 80

IMDG-Classe : 8
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL**14.4. Groupe d'emballage**

ADR : II
 RID : II
 IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
 Dangereux pour l'environnement selon RID : non
 Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

EU. REACH, Liste de substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (SVHC) : ; N'est pas listée

EU. Reach Annexe XIV, Substances sujette à autorisation : ; N'est pas listée;

CPID : 272134-48

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (2015 déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

Composant: acide sulfurique No.-CAS 7664-93-9

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie : Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): , 2807 00 10

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la : Point n°: , 3; Listé

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

EU. Reglementation No : Numéro CE : , 231-639-5; Listé 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325)

Suisse. Liste des stupéfiants G: Produits chimiques auxiliaires soumis à des mesures de contrôle BetmKV, Narcotiques Listes ordonnance (BetmVV-EDI) : Limite d'exportation total par année pour les pays désignés: 100, kg; Tableau g: adjuvants chimiques soumis à des mesures de contrôle OCStup.

État actuel de notification acide sulfurique:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-639-5
ENCS (JP)	OUI	(1)-430
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-430
KECI (KR)	OUI	97-1-405
KECI (KR)	OUI	KE-32570
NZIOC	OUI	HSR001572
NZIOC	OUI	HSR001573
NZIOC	OUI	HSR001588
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

Abréviations et acronymes

FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
PNEC	concentration prédite sans effet
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations :

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation en tant qu'intermédiaire	3	4, 6b, 8, 9, 14	19	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	6a	NA	ES679
2	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	3	10	NA	1, 3, 5, 8a, 8b, 9	2	NA	ES689

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation en tant qu'intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	La substance est utilisée dans le procédé
Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	300000 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Les gaz d'échappement peuvent être traités par épurateurs ou les émissions peuvent être mesurées et contrôlées selon les législations locales
	Eau	Le procédé de neutralisation des eaux usées est extrêmement efficace avec une neutralisation presque totale atteinte
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Débit de l'effluent de la station de traitement des	2.000 m3/d

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

	eaux usées				
	Traitement des Boues	Incinération ou enfouissement			
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9					
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	La substance est utilisée dans le procédé			
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide			
	Pression de vapeur	0,06 hPa			
Quantité utilisée	Le contact du travailleur est généralement très bas car la plupart des opérations sont contrôlées à distance et les phases d'échantillonnage/analyse durent peu de temps.				
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an			
	Durée d'exposition par jour	480 min			
	Un contact intermittent est attendu				
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour			
	Surface de peau exposée	480 cm2			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Merci de noter que du fait de la nature corrosive de la substance, l'exposition dermique n'est pas considérée pertinente pour la caractérisation du risque car elle doit être évitée dans tous les cas				
	A l'extérieur, éloigné des bâtiments(PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b)				
	A l'extérieur, proche des bâtiments(PROC3, PROC4)				
	A l'intérieur, pièce de toute taille avec une bonne ventilation naturelle(PROC9)				
	Le procédé peut impliquer des températures élevées (50 - 150°C)(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)				
	Non pertinent car les travailleurs travaillent dans une pièce contrôlée, sans contact direct avec les installations contenant la matière				
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	A cause de la nature de la substance, le procédé doit être gardé aussi confiné que possible				
	Utiliser un système de récupération des vapeurs(Excepté PROC8a)				
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(PROC1, PROC3, PROC8b)				
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Ségrégation complète(PROC1, PROC2)				
	Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance				
	Les procédures de manipulation de la substance devront être bien documentées et sérieusement supervisées				
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Les travailleurs impliqués dans l'échantillonnage et le transfert de matière vers des citernes sont formés aux procédures et leur équipement est supposé correspondre au pire des scénarios, ceci pour réduire l'exposition et les risques				
	Les travailleurs portent un vêtement de protection (protection de la face/des yeux, casque, gants anti-acide, bottes et combinaison de protection)				
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source					
Environnement					
ERC6a: EUSES V2.1 tier 2					
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
R53558 / Version 5.0					
20/24					
FR					

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

ERC6a	---	Eau douce	PEC	0,2µg/l	0,08
ERC6a	---	Eau de mer	PEC	0,03µg/l	0,12
ERC6a	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,0018µg/kg	0,0009
ERC6a	---	Sédiment marin	PEC	0,0026µg/kg	0,0013
ERC6a	---	Sol	PEC	0,92µg/kg	---
ERC6a	---	Air	PEC	0,0032µg/m ³	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9: Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,0094ng/m ³	---
PROC2	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,092ng/m ³	---
PROC3	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,42µg/m ³	---
PROC4	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	14µg/m ³	---
PROC8a	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	23µg/m ³	---
PROC8b	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,0048µg/m ³	---
PROC9	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	2,8µg/m ³	---

L'estimation de l'exposition avec ECETOC n'est pas considérée satisfaisante et pertinente pour les résultats de la caractérisation du risque.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 98%
Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	300000 tonne(s)/an
	Quantité annuelle utilisée par région	3 Million de tonnes/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Les gaz d'échappement peuvent être traités par épurateurs ou les émissions peuvent être mesurées et contrôlées selon les législations locales
	Eau	Le procédé de neutralisation des eaux usées est extrêmement efficace avec une neutralisation presque totale atteinte
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement des eaux usées sur site
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Traitement des Boues	Incinération ou enfouissement

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la	Concentration de la substance dans le produit :
-----------------------------	---------------------	---

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

	Substance dans le Mélange/l'Article	98%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,06 hPa
Quantité utilisée	L'exposition des travailleurs est considérée comme négligeable à cause des systèmes spécialisés.	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Durée d'exposition par jour	480 min
	Un contact intermittent est attendu	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Volume respiratoire	10 m3/jour
	Surface de peau exposée	480 cm2
	Merci de noter que du fait de la nature corrosive de la substance, l'exposition dermique n'est pas considérée pertinente pour la caractérisation du risque car elle doit être évitée dans tous les cas	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	A l'extérieur, éloigné des bâtiments(PROC1, PROC8a, PROC8b)	
	A l'extérieur, proche des bâtiments(PROC3)	
	A l'intérieur, pièce de toute taille avec une bonne ventilation naturelle(PROC5, PROC9)	
	Le procédé peut impliquer des températures élevées (50 - 150°C)(PROC1, PROC3)	
	Non pertinent car les travailleurs travaillent dans une pièce contrôlée, sans contact direct avec les installations contenant la matière	
	A cause de la nature de la substance, le procédé doit être gardé aussi confiné que possible	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Utiliser un système de récupération des vapeurs(Excepté PROC5)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b)	
	Ségrégation complète(PROC1)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Seules les personnes formées et autorisées devront manipuler la substance	
	Les procédures de manipulation de la substance devront être bien documentées et sérieusement supervisées	
	Les travailleurs impliqués dans l'échantillonnage et le transfert de matière vers des citernes sont formés aux procédures et leur équipement est supposé correspondre au pire des scénarios, ceci pour réduire l'exposition et les risques	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Les travailleurs portent un vêtement de protection (protection de la face/des yeux, casque, gants anti-acide, bottes et combinaison de protection)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC2: EUSES V2.1 tier 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	Eau douce	PEC	0,0443µg/l	0,01772
ERC2	---	Eau de mer	PEC	0,0064µg/l	0,02568
ERC2	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,0038µg/kg	0,00192
ERC2	---	Sédiment marin	PEC	0,0005µg/kg	0,00028
ERC2	---	Sol	PEC	0,2µg/kg	---

ACIDE SULFURIQUE 96% SPECIAL

ERC2	---	Air	PEC	0,0007µg/m ³	---
------	-----	-----	-----	-------------------------	-----

Travailleurs

PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9: Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,0009ng/m ³	---
PROC3	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,42µg/m ³	---
PROC5	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,016mg/m ³	---
PROC8a	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,023mg/m ³	---
PROC8b	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,0004µg/m ³	---
PROC9	valeur du 90ème centile	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,0028mg/m ³	---

L'estimation de l'exposition avec ECETOC n'est pas considérée satisfaisante et pertinente pour les résultats de la caractérisation du risque.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.